

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. DÉCISION

#### Séance du 20 novembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt novembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Alban, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, Mme Demare, M Delpech, Mme Rivière, Mme Durand, M Guichoux, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Braun à Mme Alhaitz  
M Claudin à Mme Layrisse  
M Roucher à M Augé  
M Garnier à Mme Le Moller

#### Absent(s) :

M Demanes, M Barat, Mme Baron, M Camacho

**Secrétaire de séance : M Jacques Bouteyre.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 20 novembre 2019  
Rendue exécutoire le : 25 novembre 2019  
Publiée le : 25 novembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 20 novembre 2019

## VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. DÉCISION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

La Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, dans le cadre de sa collecte nationale des 29 et 30 novembre 2019, sollicite la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Cette collecte permet à la Banque Alimentaire de reconstituer son stock de produits d'épicerie pour l'année suivante.

Il vous est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation en allouant une subvention exceptionnelle de 280€.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 280€ à la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde.

**Impute** la dépense au compte 6745 du budget principal.

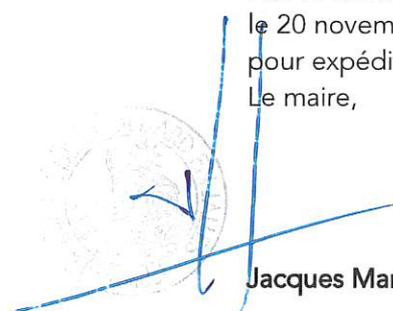
Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 20 novembre 2019

pour expédition conforme

Le maire,



Jacques Mangon



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_123
Date de la décision:	2019-11-20 00:00:00+01
Objet:	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.3 - autres
Identifiant unique:	033-213304496-20191120-DG19_123-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-213304496-20191120-DG19_123-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
nom de original: DG19_123.pdf	application/pdf	422643
nom de métier: 99_DE-033-213304496-20191120-DG19_123-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	422643

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 novembre 2019 à 09h01min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 novembre 2019 à 09h01min43s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 novembre 2019 à 09h01min45s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 novembre 2019 à 09h01min57s	Reçu par le MI le 2019-11-25